

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°1
	10.03.2025	CV-25.87	8.3	
	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			



OBJET :

**DOMAINE PUBLIC
STATIONNEMENT
INSTALLATION D'UN CIRQUE**

DL/LDB

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-3 et L. 2125-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R. 411-1 et suivants,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,

VU l'avis de Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS,

CONSIDERANT que le pétitionnaire désigné ci-dessous, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer un cirque,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sécurité du public et à prévenir tout accident pendant le déroulement de cette manifestation,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – AUTORISATION

DU LUNDI 26 MAI AU LUNDI 2 JUIN 2025, Monsieur Christophe GOUGEON est autorisé à :

- **Installer le cirque « John Fratellini », sur LA MOITIE DE LA PLACE WUNSTORF (côté Avenue du Château)**

ARTICLE 2 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Pendant la période précitée, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits et considérés comme gênants sur LA MOITIE DE LA PLACE WUNSTORF (côté Avenue du Château).

ARTICLE 3 – PRESCRIPTION

Les services municipaux devront mettre en place des dispositifs de sécurité de nature à bloquer toute intrusion de véhicules dans l'espace concerné par la manifestation.

ARTICLE 4 – DROIT DE PLACE

Les droits de place s'élèvent à **0,80 euros par mètre carré sur 1 période de 10 jours**. Ils sont à acquitter, conformément à la délibération 660 du 16 décembre 2024 auprès de **la Police Municipale**.

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°2
	10.03.2025	CV-25.87	8.3	
	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			

ARTICLE 5 – SIGNALISATION

Le pétitionnaire devra prendre toutes dispositions pour prévenir tout danger éventuel et sera responsable de tout accident pouvant survenir du fait de la présence du cirque sur la moitié de la Place Wunstorf (côté Avenue du château).

Les divers panneaux signalant l'interdiction de stationnement seront mis en place par les services municipaux suffisamment tôt avant la manifestation pour que les usagers en soient informés.

ARTICLE 6 – VALIDITE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable exclusivement pour la durée correspondant mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai. Le stationnement devra être rétabli dès la fin de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 7 – PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglomération, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins des services municipaux.

ARTICLE 8 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le dix mars deux mille vingt-cinq

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Jacques DUPERRON



Diffusion le : 14 AVR. 2025	
Requérant : johnfratellini.contact@gmail.com Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal Presse	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication DAT (MF-ED) DEA COM OTC DEP Cadre d'astreinte Repro Service Voirie Service Eclairage Publique Police Municipale SG pour ouverture des portiques (TD) Service Citoyenneté et vie quotidienne